**Zeitschrift:** Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

**Herausgeber:** Société fribourgeoise d'éducation

**Band:** 49 (1920)

**Heft:** 9

**Rubrik:** Chronique scolaire

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

* * *

*Nos loisirs*, librairie Grasset, 61, rue des Saints-Pères, Paris.

*Sommaire du 1er mars 1920 :*

*Votre opinion et la nôtre.* — Lift, *Les grandes heures de Trianon Palace.* — Ferdinand Vandérem, *Les sept péchés de paix, l'orgueil.* — André Beaunier, *Faut-il le dire ?* — Henri de Régnier, *Hartenberg.* — André Lamandé, *Le carnaval de Villon.* — Edmond Sée, *L'infirme.* — Pierre Villetard, *Célestine.* — Pierre Veber, *Le revenant bon.* — Jacques Dissoud, *La campagne de Titon le Pu.* — André Reuze, *Un édit d'Edgard Poé ?* — Raymond Escholier, *Le beau miracle.* — Nombreuses illustrations.

# CHRONIQUE SCOLAIRE

**Suisse.** — *30me cours normal suisse de travaux manuels, à Berne, du 12 juillet au 7 août 1920.* — Après une interruption de 5 ans, la Société suisse pour l'enseignement des travaux manuels voit la possibilité d'organiser le 30me cours normal, avec la participation financière de la Confédération et sous la haute surveillance du Département de l'Instruction publique du canton de Berne.

Ce cours aura lieu à Berne du 12 juillet au 7 août.

Les instituteurs suisses sont instamment invités à prendre part en grand nombre au cours qui leur est offert. Voici quelques renseignements concernant l'organisation du cours et l'inscription des participants :

*I. Branches d'enseignement et prix des cours :* 1. Cartonnage, 110 fr. — 2. Travail du bois, 120 fr. — 3. Travail manuel à l'école (Arbeitsprinzip), cours élémentaire de la première à la troisième année, 105 fr. — 4. Travail manuel à l'école (Arbeitsprinzip), cours moyen de la quatrième à la sixième année, 110 fr.

*II. But des cours :* Les cours 1 et 2 ont pour but le développement de l'œil et de la main, la connaissance de l'outillage et des matières premières, de donner l'habitude de l'ordre et d'un travail exact, la formation du goût et le perfectionnement de l'instruction de la jeunesse au point de vue technique.

Le travail énergétique (Arbeitsprinzip) fonde l'enseignement sur l'observation et l'expérience personnelles ; il met le travail scolaire en relation intime avec la nature et le travail du peuple. Il fournit à l'élève par les moyens que lui procure l'étude de la langue, du calcul, du dessin, des formes, l'activité physique et le développement moral pour arriver par lui-même à son but. C'est par l'initiative individuelle que les jeunes gens deviendront indépendants.

*III. Organisation :* 1. L'enseignement prend en considération la langue maternelle du participant.

2. Chaque participant est libre de choisir la branche qui lui convient ; mais il n'a droit qu'à une seule branche.

3. Il y a huit heures de leçons journalières ; l'après-midi du samedi est libre.

4. Le prix du cours sera versé la première semaine. Les frais de logement et de pension seront de 250 à 300 fr.

5. Jusqu'à concurrence de 145 inscriptions, chaque participant reçoit de la Confédération une subvention de 100 fr.

6. Les participants subventionnés par la Confédération pourront demander aussi une subvention à la Direction de l'Instruction publique de leur canton et éventuellement à la commune qu'ils habitent.

7. Le directeur du cours, M. J. Werren, professeur de travaux manuels, à Berne, Altenbergrain 18, est disposé à procurer chambre et pension à tout participant. La pension en commun pourra être organisée si la demande en est faite par un nombre suffisant de participants.

8. Les participants subventionnés devront mettre à la disposition de l'école de leur domicile les connaissances qu'ils auront acquises pendant le cours.

*IV. Inscription :* 1. Il y aura à remplir des formulaires spéciaux pour l'inscription au cours. On peut les obtenir auprès de la Direction du Cours, des Directions cantonales de l'Instruction publique et des expositions scolaires de Zurich et de Berne.

2. Les inscriptions devront parvenir aux Directions de l'Instruction publique des cantons respectifs jusqu'au 1er avril 1920 au plus tard. Pour des renseignements plus détaillés, prière de s'adresser au Directeur du Cours.

3. Le lieu du cours et la date de l'ouverture, le plan des leçons et l'ordre du cours seront communiqués aux participants par circulaire, laquelle leur indiquera également les outils qu'ils devront se procurer.

POUR LA SOCIÉTÉ SUISSE DE L'ENSEIGNEMENT DES TRAVAUX MANUELS :

*Le Secrétaire :* **U. Greuter, Winterthour.** *Le Président :* **Ed. Oertli, Zurich 8.**

**La Direction du Département de l'Instruction publique du canton de Berne.**

Le Directeur du Cours :
**J. Werren, Berne,** Altenbergrain 18.